



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations
Carte scolaire 2020 - 2021

DE20200624_11
Rapporteuse :
Stéphanie GARCIA

Conseil municipal du 24 juin 2020
Télétransmise à la Préfecture le 26 JUIN 2020
Affichée le 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt quatre juin à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Date de convocation : 18 juin 2020

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Pascal MONIER, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Vincent YOU, Mme Catherine REVEL, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Gérard LEFEVRE, Mme Elise VOUVET, M. Patrick BOURGOIN, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme Michèle FAYE, M. Alain JOURDAIN, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Josiane EPAUD, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, M. François ELIE, M. Gérard DESAPHY, M. Marcel DOMMARTIN, Mme Valérie SCHERMANN, M. Philippe VERGNAUD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Laurence BISTOS, Mme Sophie FORT, Mme Sandra ROS, Mme Sandrine JOUINEAU, Mme Zalissa ZOUNGRANA, M. Guillaume CHUPIN, Mme Charlène MESNARD, Mme Frédérique CAUVIN, Mme Françoise COUTANT, M. Fabrice VERGNIER, Mme Alexia PORTAL, Mme Martine PINVILLE, M. Christian VALLAT, Mme Caroline GIRARDIN-CHANCY, M. Djilali MERIOUA, M. Raphaël MANZANAS

Était absent(e) :

Mme Véronique ARLOT

Ont donné procuration :

- Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER à Mme Michèle FAYE
- M. David COMET à M. Vincent YOU

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable de Service
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT
Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

ACTIONS EN FAVEUR DE LA POPULATION

Carte scolaire 2020 - 2021

Direction de l'Enfance
id : 2988

Conseil municipal
24 juin 2020

11

Rapporteuse : Stéphanie GARCIA

Par courrier en date du 11 mai 2020, Madame la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Charente, a informé Monsieur le Maire des modifications de la carte scolaire de la ville d'Angoulême à l'occasion de la rentrée 2020/2021, à savoir :

- l'ouverture d'une classe à l'école maternelle Pierre de RONSARD
- la fermeture du poste de plus de maîtres que de classes (PDMQDC) à l'école élémentaire Pierre de RONSARD
- l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire George SAND au titre de la réforme des classes de GS/CP/CE1 à 24 élèves
- la fermeture du poste de plus de maîtres que de classes (PDMQDC) à l'école élémentaire George SAND
- l'ouverture conditionnelle d'une classe à l'école maternelle Pauline KERGOMARD.

Ces mesures interviendront à compter de la rentrée scolaire 2020.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition de la rapporteure.

9 contre : Mme Frédérique CAUVIN, Mme Françoise COUTANT, M. Fabrice VERGNIER, Mme Alexia PORTAL, Mme Martine PINVILLE, M. Christian VALLAT, Mme Caroline GIRARDIN-CHANCY, M. Djilali MERIOUA, M. Raphaël MANZANAS,

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
24 juin 2020

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint, à la Culture



Gérard LEFEVRE

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.